

la lettre de

Femmes et Hommes
en Eglise
<http://www.fhe.asso.fr>
alicombault@numericable.fr
tél. 01 47 05 76 99

DROITS ET LIBERTES
DANS LES EGLISES
<http://droits-libertes-eglises.tk>
droits.libertes.eglises@grali.eu
tél. 01 45 51 57 13

68 rue de Babylone 75007 Paris fax 01 45 51 40 31

membres de Réseau Européen
Eglises et Libertés



n° 6 - décembre 2009

Intense activité depuis notre dernière lettre en mai : préparation du rassemblement sur les Parvis en novembre 2010, prélude français au rassemblement mondial à Rome en 2015 initié par le Réseau Européen Eglises et Libertés et IMWAC (Mouvement International Nous Sommes Eglise), premiers contacts dans ce but avec nos amis européens et américains, atelier Faire Eglise Autrement, premier travail sur les statuts respectifs FHE et DLE, participation au comité de la jupe, poursuite du travail avec les institutions européennes, pour ne citer que les plus importants.

Bonne lecture, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires

Et Joyeux Noël à toutes et à tous

Raymond Godefroy

Rassemblement sur les parvis Lyon 2010 Le temps est venu

Les réseaux du Parvis invitent à se rassembler pour préparer ensemble un christianisme du troisième millénaire.

Colloque et forum à Lyon les 11 et 12 novembre 2010

Il s'agit d'une mobilisation générale pour un christianisme de l'avenir et non du passé. Retrouvons-nous massivement pour développer une réflexion libre, des formulations neuves, des pratiques de célébrations adaptées à notre temps. Il nous faut marquer la visibilité d'un peuple de Dieu, adulte et libre dans sa diversité : femmes et hommes de toutes conditions, laïcs, prêtres, religieuses et religieux, jeunes et plus âgés, catholiques romains et tous les autres chrétiens...

Montrons que nous existons et que notre opinion a le droit et le devoir de s'exprimer dans l'Eglise, sur les parvis, dans la société tout entière à temps et à contre temps.

Ce rassemblement est une étape vers un rassemblement mondial à Rome en 2015 pour l'anniversaire de la clôture du Concile Vatican II dont les germes n'ont pas encore éclos comme ils le devraient. Des liens sont noués avec toutes les initiatives voisines : françaises (comité de la jupe et conférence des baptisé/e/s) ; européennes (*Réseau européen Eglise et libertés, International Movement We are Church IMWAC*) ; internationales (*Council 50* aux Etats-Unis)...

Des intervenants de qualité sont d'ores et déjà retenus : Raphaël Picon, Lytta Basset, Gabriel Ringlet, Denis Pelletier...

Femmes et Hommes en Eglise s'est déjà adressé tout particulièrement à ses membres de la région Rhône-Alpes pour les inciter à participer dans un an à ce rassemblement et peut-être même à être actifs dans sa préparation.(prendre contact avec Roger Millet 04 77 21 74 56 millet.roger@laposte.net 55,boulevard Normandie-Niemen 421000 St Etienne)

Pour avoir quelque impact médiatique, nous devons être très nombreux, aussi veuillez nous donner votre intention de participation et celle de vos proches.

Nous espérons nous retrouver en grand nombre, porteuses et porteurs des convictions de Femmes & Hommes en Eglise et de Droits et Liberté dans les Eglise.

Réseaux du

pour d'autres visages d'Eglise

P A R V I S



2 novembre 2009

Comme vous le savez, notre Rassemblement sur les Parvis se tiendra à Lyon en novembre 2010.

Notre équipe bénévole de préparation est constituée depuis environ un an et ses travaux déjà importants vont s'intensifier dans les mois à venir.

Mais c'est aussi la participation de toutes et tous au sein des associations de notre fédération qui doit assurer le succès de ce Rassemblement.

Pour cette préparation, nous avons déjà dû engager des frais, limités pour le moment, mais de nouvelles charges plus importantes vont bientôt se présenter.

Citons les principales (liste non exhaustive):

- Versements d'acomptes pour les réservations de lieux de réunion et d'hébergement.
- Frais de communication (notamment annonces dans la presse)
- Frais de déplacement pour les membres de l'équipe de préparation

- Indemnisation des intervenants
- Secrétariat, reproduction de documents, affranchissements, téléphone etc...

Si, comme nous l'espérons tous, le succès est au rendez-vous, toutes ces dépenses devraient normalement être couvertes par les versements des participants au Rassemblement.

Mais en attendant il faut avancer les fonds et, dans l'état actuel de ses finances, la fédération Parvis est très loin de pouvoir le faire.

C'est pourquoi le Bureau a décidé de lancer un appel à souscription qui est destiné aussi bien aux associations de Parvis qu'aux personnes individuelles, qu'elles soient ou non adhérentes de ces associations.

Les versements de cette souscription pourront être remboursés après coup à celles et ceux qui le souhaitent et à condition que le résultat financier global de l'évènement ne soit pas négatif.

Le bureau remercie d'avance celles et ceux qui répondront favorablement à cet appel.

Il faut bien comprendre que cela est vital pour notre Rassemblement.

Pour le Bureau,
Jean-Pierre Schmitz
Trésorier de la fédération « Réseaux du Parvis »

*Les Réseaux des Parvis 68, rue de Babylone 75007 PARIS
Tél : 01 45 51 57 13 Fax : 01 45 51 40 31*

Note complémentaire :

Il existe un troisième moyen d'aider la trésorerie de l'opération Lyon 2010 : verser un acompte de 50 € sur les frais de participation au rassemblement.

Voir bulletin joint

Le contact américain

Raymond Godefroy avait été délégué par le Réseau Européen et IMWAC pour présenter le projet « Concile 50 » à la « Call To Action conférence » à Milwaukee du 5 au 8 novembre 2009

Il s'agit d'une manifestation à l'échelle des Etats Unis : 2.200 participants, 50 stands d'exposition des associations participantes.

Il a eu un entretien intéressant avec Jim FitzGerald, executive director de CTA et Nicole Sotelo membre du bureau

Ils ont paru très intéressés par le projet et, le fait qu'ils m'aient accordé 1h1/2 alors qu'ils

étaient super occupés pendant ces trois jours montre leur réel intérêt. Nicole est représentant de COR (Catholic organizations for renewal) à IMWAC et elle présentera le projet Concile 50 à leur assemblée bi-annuelle au printemps

Il a aussi pu parler à des représentants de COR (Catholic Organization for Renewal), ACC (American Catholic Council), DignityUSA (homosexuels, lesbiennes...) et autres et a eu l'opportunité de présenter le projet Concile 50 à un groupe de trois cents personnes

Ceci nous incite à nous tenir informés de l'évolution du projet chez nos amis européens, ce qui a été bien amorcé à l'assemblée générale des Réseaux du Parvis où étaient présents des délégués de la Belgique, des Pays Bas de l'Allemagne et de l'Italie. Nous pourrions ainsi informer les américains de l'évolution du projet en Europe de façon à ce qu'ils aient des informations positives à présenter au printemps à IMWAC

La marche du comité de la jupe

Le Comité de la jupe, né de l'impair commis par le Cardinal André Vingt-Trois qui laissait supposer que les femmes n'avaient rien dans la tête, a organisé à Paris le 11 octobre, la première marche des cathos citoyens-nes. L'objectif de la marche s'est élargi de la seule question de la dignité des femmes à la participation plénière de tous les baptisés –hommes et femmes- à la mission de l'Eglise. Les associations Femmes et Hommes en Eglise tout comme Droits et liberté dans les Eglises avaient décidé de soutenir cette initiative. Concrètement, Annie Crépin et Gonzague Jobbé-Duval faisaient partie de l'organisation. Danièle Penuel Monneron, actuelle présidente de FHE était présente ainsi que Claude Dubois, notre trésorière et la signataire de ce compte-rendu. Bernard Quelquejeu et François Becker représentaient DLE.

Nous étions bien une vingtaine des Parvis à participer à cette marche. La présence masculine était importante. Notons un soutien discret mais de qualité dans l'assistance: Jean Delumeau.

La marche, bien organisée, partait des Arènes de Lutèce pour aboutir après quelques détours à St Sulpice. La plupart étaient munis des symboles de la marche : un parapluie rouge marqué Canon 208 et un sac de même couleur rappelant les termes de cet article du Code de Droit canonique : « Entre tous les fidèles, il existe quant à la dignité et l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ ». Rappelons que c'est en vertu de cet article que le comité de la jupe avait assigné en justice devant le tribunal ecclésiastique Son Eminence Mgr Vingt-Trois, avant de retirer sa plainte devant les regrets exprimés par celui-ci. Malgré une bonne couverture médiatique : La Croix, Le Monde, nous n'étions que 300 à marcher par petits groupes d'un dizaine de personnes, invités à répondre au cours de trois étapes à des questions sur la liberté de parole dans l'Eglise, sur les sujets prioritaires (Gouvernement de l'Eglise, statut des laïcs, ordination femmes, hommes mariés, éthique, Vatican II...etc.) et sur ce qu'on aimait dans l'Eglise. Ces

questions ont donné lieu à des discussions parfois animées dans les groupes et à un rapport. Des tracts étaient distribués aux passants curieux qui, alertés par les parapluies rouges ouverts, se demandaient qui nous étions.

Sur le parvis de St Sulpice, Anne Soupa et Christine Pedotti, les fondatrices de ce mouvement, ont annoncé la création d'une Conférence des baptisés de France et la tenue dès que possible d'Etats généraux. Il s'agit de créer un lieu pour débattre tous ensemble (laïcs, prêtres, diacres) et d'une instance où décider de l'avenir de l'Eglise et de ses missions. Cette conférence se donne trois ministères : **l'écoute, la bénédiction qui consiste à reconnaître ce qui se fait de bon et de bien dans le monde et l'espérance.** Ce projet fut approuvé par acclamation.

On ne peut s'empêcher de penser à la fondation de Parvis voici dix ans dont les objectifs n'étaient pas si différents. Alors, opération concurrentielle ? Prise de conscience tardive ? Mais mieux vaut tard que jamais. Depuis 40 ans, nous assistons à des vagues successives de fondations, d'appels solennels, d'Etats généraux, de rassemblements...Vagues qui viennent se briser sur les remparts de l'institution. Mais à la longue, la mer est la plus forte. C'est pourquoi il est urgent de créer des liens avec ce jeune mouvement pour ne pas disperser les efforts. On ne peut continuer à travailler sur le projet, porté par Parvis, d'un Grand Rassemblement pour 2010 sans prendre en compte cette expérience.

Alice GOMBAULT

Mettre à jour des statuts de FHE et de DLE

Dans la perspective d'une union que tisse un long parcours de collaboration et maintenant le jumelage depuis 2008 des AG, puis aussi des CA, les deux associations ont entrepris ensemble de revoir leurs statuts respectivement trentenaires et vingtenaires, en commençant par une réflexion sur leurs buts (articles 2). **Le projet ci-dessous est soumis à toutes et tous pour discussion:** un texte préparé par un petit groupe de travail et qui a fait l'objet d'une première discussion en CA, une version d'étape donc, qui figurera dans le rapport moral de DLE et sera soumis à l'AG pour discussion et décision éventuelle). Vos commentaires et propositions, surtout vous n'avez pas la possibilité d'être présent-e-s à l'AG, sont à adresser au groupe de travail : Raymond Godefroy, raymondgodefroy@grali.eu, Alice Gombault, alicegombault@numericable.fr; Gonzague Jobbé-Duval, gonzaguejd@yahoo.com; Hubert Tournès, hubertournes@orange.fr

« Oeuvrer dans la suite [/l'Esprit] de l'Evangile libérateur :

- à l'égalité et au partenariat entre femmes et hommes,

- à une transformation profonde de la manière de¹ dire la foi, des [mentalités], des moeurs et des institutions, pour donner réalité² aux droits et libertés de toutes et tous,

- à de nouvelles pratiques de participation, de solidarité, de justice et de démocratie, en respectant la diversité des cultures, des spiritualités, des itinéraires personnels.»

Des communautés catholiques se libèrent

Un frémissement du paysage ecclésial ?

Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif mené par l'atelier « Faire Eglise Autrement », atelier de travail animé par Hubert Tournès et mis en place par les associations « Droits et Libertés dans les Eglises (DLE) » et « Femmes et Hommes en Eglise (FHE) », membres de la fédération des réseaux du Parvis et du réseau européen Eglises et libertés. Cet atelier est ouvert à tous ceux et toutes celles qui réfléchissent aux manières dont les chrétiens, et particulièrement les catholiques, s'organisent pour vivre en Eglise au 21^{ème} siècle.

Les chapitres de cet ouvrage ont été relus et discutés par tous les membres de l'atelier au cours des différentes réunions de travail. S'ils ont été rédigés par certains membres de cet atelier, ils ont bénéficié des réflexions, des commentaires et des contributions de tous ses membres.

Les mardis de Babylone

Le dernier Mardi de Babylone a eu lieu le 6 octobre autour du livre du cardinal **Martini : *Le rêve de Jérusalem*** ; nous étions une douzaine de personnes, le suivant a eu lieu le 1er décembre autour du livre de Frédéric **Lenoir : *Socrate, Jésus, Bouddha, trois maîtres de vie***.

Les prochains Mardis de Babylone auront lieu les 2 février, 6 avril et 8 juin.

Thérèse SIMON nous a quittés

Il y avait foule à la basilique St Louis de Choisy le Roi, ce 4 novembre 2009.

La célébration a été à son image, d'une sobriété et une intensité où l'on sentait l'émotion et en même temps un dynamisme créateur d'avenir.

Femmes et Hommes en Eglise était là, Chantal Groud, du CA, Huguette Charrier, Antoinette Langlois, Pierre et Mimie Faucher.

Elle nous a tant donné : que de pages saisies , pour FHE et GC : listes de livres à remanier sans cesse, articles pour « les Réseaux des Parvis » en ses débuts, ...

Et, dans son groupe du 13^{ème} – depuis les années 1986 – fidèle aux réunions mensuelles, apportant toujours le dessert et quelque bonne bouteille, avec sa gaîté , la rigueur de ses

analyses, la passion qu'elle mettait à discuter, à raconter cette « militance qu'elle portait partout , son combat pour la place des femmes dans l'Eglise», comme l'a si bien dit Paul Delahaye , curé de sa paroisse.

Celui-ci a su, sobrement, dire ce qu'était Thérèse : discrète, militante, douce, sans concession. Elle était « nos yeux et nos mains , un peu de nous-mêmes, une amie. » D'autres ont évoqué son terroir bordelais, son grand père berger : des racines qui lui donnaient cette efficacité concrète dont beaucoup ont bénéficié. « Elle était toujours là pour aider ».

Elle aimait faire visiter la cathédrale, s'est passionnée pour son histoire et celle de Choisy

Elle a laissé d'importants travaux historiques.

Et puis elle aimait rire, et chanter, une exigence là aussi à la chorale de la Banque de France, où elle avait travaillé si longtemps.

Il y avait là – outre ses enfants, Pierre, Anne et François et sa famille, beaucoup d'amis et tant d'autres, non croyants, non chrétiens, musulmans, que cette paroisse a su, de longue date, fréquenter, apprécier.

D'où, sans doute, en direction des musulmans qui étaient là, : une citation d'El Amir Abdelkader qui disait que lorsque l'homme atteint le soir, et interroge sa vie, il se souvient de la source, une rivière douce.

En signant le registre – de la part de FHE – nous partageons la même conviction : Thérèse n'a pas « disparu ».

Hommage à Suzanne van der Mersch

Suzanne au sourire lumineux, à l'accueil chaleureux et au sage conseil...et rien de tout cela n'édulcorant ses facultés d'analyse critique au service d'une intelligence vive. Elle avait été veuve très jeune ; chargée d'une grande famille et fondant alors, à Bruxelles, une «Fraternité des veuves » pour laquelle elle avait été mander au Cardinal Suenens un prêtre accompagnateur, « le meilleur possible » ouvert et bien au fait des changements qui atteignaient la famille. Ainsi Pierre de Locht était-il entré dans sa vie, l'un et l'autre, fraternellement, au sein d'une communauté plus large qui verra ensuite naître la « paroisse libre ».

Je ne pourrais pas dire qui de lui ou d'elle a spontanément accepté, en 1969 le projet que je venais leur présenter, ce rêve encore, d'un groupe nouveau pour une vraie collaboration des femmes et des hommes dans l'Eglise. Eux étaient déjà de vrais partenaires, se respectant chacun, homme et femme, « dans sa vérité existentielle». Ils réfléchissaient, s'engageaient,

priaient ensemble, formant l'un e par l'autre, une cellule bien vivante et heureuse de cette Eglise conciliaire que nous voulions libérer et servir, femmes et hommes, pleinement égaux et responsables. Suzanne était déjà connue pour ne pas transiger sur la question.

En relisant les premiers bulletins Femmes et Hommes en Eglise, on appréciera ses convictions et son humour. Ainsi a-t-elle animé la première conférence de presse de FHE, à Rome, lors du Synode des évêques en 1971. En 2001, lors de la célébration des 50 années de ministère de Pierre de Locht à Bruxelles, elle exprimait avec lucidité ses réserves, qu'elle partageait avec ce dernier, sur les dérives de la prêtrise.

Après une longue vie au cours de laquelle elle n'a cessé d'exercer ses qualités intellectuelles jointes à beaucoup de bienveillance, voici une grande et belle page qui se tourne. Ne laissons pas mourir la flamme.

Marie-Thérèse van Lunen Chenu

Alice Gombault

Les activités européennes

1) Activités auprès du Conseil de l'Europe

Droits et Libertés dans les Eglises et Femmes et Hommes en Eglise contribuent au travail du Conseil de l'Europe via le Réseau Européen Eglises et Libertés dot ces associations sont membres. Le Réseau Européen Eglises et libertés est en effet membre de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe depuis janvier 2008, date à laquelle il a été doté du statut participatif au Conseil de l'Europe. Le réseau Européen y est officiellement représenté par François Becker, membre de DLE, et par Gerd Wild suppléant. A ce titre, François et Gerd participent aux quatre sessions annuelles de la Conférence auxquelles tous les membres du réseau Européen sont invités.

La participation du Réseau Européen permet de faire entendre au Conseil de l'Europe une voix qui n'est pas toujours celle de la hiérarchie catholique sur les questions que traite le Conseil de l'Europe. Compte tenu de la spécificité du Réseau Européen et de son ouverture, la Conférence des OING a demandé à François Becker d'animer un groupe de travail sur droits de l'Homme et religions. Ce groupe a déjà eu trois sessions de travail et rédige un rapport dont le premier brouillon devrait être prêt pour la session de janvier 2010.

Les rapports d'activités au Conseil de l'Europe sont publiés dans EURONEWS, la revue du réseau européen, accessibles à l'adresse :

http://seoul.directrouter.com/~europea1/ja15/index.php?option=com_weblinks&view=categor y&id=7&Itemid=22

Les membres de DLE et FHE sont invités à participer aux travaux du Conseil de l'Europe et à y faire entendre leurs propositions. Pour ce faire, il leur suffit de demander à François Becker (f.becker@noos.fr) de se faire inviter aux sessions de travail des commissions ou des groupes de travail transversaux dont ils trouveront la composition, le mandat et les ordres du jour sur le site internet du Conseil de l'Europe à l'adresse :

http://www.coe.int/T/NGO/default_fr.asp#

Le programme de la session de janvier 2010 est à l'adresse :

http://www.coe.int/T/NGO/Articles/OING_Calendar_2010_1.asp

Vous y verrez le mercredi 27 janvier 2010 une session particulière qui sera animée par François Becker sur « Religions et droits de l'Homme » à laquelle vous pouvez participer en le demandant à François Becker

2) Activités dans le cadre du G3i

A l'initiative du Réseau Européen, un groupe de travail international, interculturel et interconvictionnel a été mis en place dès l'année 2005. Lors de sa dernière réunion le 19 novembre 2009, le G3i a décidé de se constituer en association. Comme le dit l'article 2 de ses statuts, « *cette association a pour objet d'œuvrer au développement de la citoyenneté européenne en favorisant un triple dialogue : un dialogue international, en particulier entre tous les peuples d'Europe, un dialogue interculturel, entre toutes les formes de cultures – territoriales ou diasporiques -, et un dialogue interconvictionnel, entre les porteurs de visions du monde : athées ou fondées sur des convictions religieuses. Dans cette perspective, le G3i souhaite œuvrer à la création de nouveaux espaces publics laïques, distincts de ceux des institutions religieuses représentées, qui permettent le dialogue et le partage entre des personnes pouvant se réclamer d'une identité humaniste - athée ou religieuse. »*

Plusieurs membres de DLE et FHE y participent activement : François Becker, Raymond Godefroy, Hubert Tournès, Denyse Boyer. François Becker en a été élu président et Denyse Boyer trésorière.

Après avoir organisé avec succès en octobre 2007 un colloque au conseil de l'Europe sur le thème : « Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle, rôle et impact des courants de pensée et des religions », le G3i prépare actuellement un colloque sur le thème : « Laïcité et Europe : espaces démocratiques et expressions des convictions ». Le G3i travaille activement pour que ce colloque puisse se tenir à Bruxelles dans les locaux de la Commission Européenne en 2011.

Les actes du colloque de 2007 ont été publiés par Publibook en novembre 2009 et peuvent être commandé par internet à l'adresse :

<http://www.publibook.com/boutique2006/detailu-4695-PB.html>

observatoire chrétien de la laïcité

En septembre dernier l'Observatoire Chrétien de la Laïcité a expliqué et fait connaître sa position sur le port du voile intégral dont voici brièvement les points forts de l'argumentation :

Il ne peut être question d'interdire dans la vie civile le port de vêtements qui relève du libre choix, pas plus que d'imposer un « uniforme citoyen » qui serait une forme condamnable d'identification idéologique .

Mais le port du voile intégral **rend impossible la reconnaissance de l'identité d'une personne**, au détriment d'autres personnes et de la société ; la dissimulation est contraire aux devoirs de tout citoyen, (sans oublier que peut être soulevé l'argument de la sécurité).

Il faut donc vérifier que la loi est précise, claire et complète pour tous les types de cas concernés et qu'elle interdit absolument le port du voile intégral dès lors que la reconnaissance de l'identité est exigible. Au cas où un doute subsisterait dans le cadre de la législation actuelle, et au cas où la loi ne pourrait être invoquée pour exiger la levée du voile, il faut que la législation soit complétée, au moins dans ce domaine.

Plus fondamentalement **il faut affirmer qu'en toutes circonstances et en tout lieu public chacun doit pouvoir entrer en relation avec un visage humain.**

Le voile intégral est le symbole d'une aliénation grave de la Femme dans ce qui fait l'intégrité de **son être à la fois corporel, spirituel et ... relationnel.**

Une loi interdisant le port de ce voile dans le domaine public peut donc être envisagée dans la mesure où son port est objectivement une forme de rupture du lien social en général , et notamment sous l'angle de l'égalité des hommes et des femmes.

On doit se demander si le port du voile intégral est un risque ou non de violence à l'endroit des personnes et/ou une rupture des bases mêmes du line social démocratique. C'est bien sur ce terrain que nos réflexions doivent se poursuivre.

La laïcité, un combat européen

On se plaint en France à regarder la laïcité comme dimension de l'exception française et on exporte volontiers des leçons de laïcité. Regardons-y de plus près. Le combat laïque est devenu européen.

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) créée en application de la Convention européenne des droits de l'homme aujourd'hui plus que cinquantenaire, élaborée par le Conseil de l'Europe, construit, d'affaire en affaire, un socle de droit pour une laïcité européenne (V. www.coe.int) . Elle a récemment jugé que le crucifix, symbole religieux n'avait pas sa place dans les écoles publiques, la sphère de l'Etat devant être neutre et les personnes de toute conviction devant s'y trouver à l'aise et libres. Ce jugement a provoqué en Italie des réactions considérables. Les défenseurs du crucifix obligatoire dans les écoles comme le symbole de la tradition nationale sont immédiatement montés au front. Des eurodéputés italiens ont déposé une pétition en faveur du maintien des crucifix. Il faut savoir qu'une pétition est considérée comme adoptée par le Parlement si elle recueille la signature de la moitié des eurodéputés.

La Plateforme multipartis du PE pour la laïcité en politique, force de travail et de frappe laïque, riposte: elle a soumis, le 27 novembre à la signature des eurodéputés une pétition, en forme de résolution du parlement, en faveur de « la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à l'éducation et l'interdiction de la discrimination en relation avec les symboles religieux. Cette pétition l'emportera-t-elle? Recueillera-t-elle la signature de la moitié des europarlementaires? **Le Parlement européen est-il à la veille de prendre position pour ou contre la laïcité?**

Dans le programme d'activité que la Plateforme vient de se fixer pour la législature 2009-2010, on trouve entre autres: **audition** de responsables des institutions européennes dans les domaines d'activité de la plateforme, **veille** en matière de relations des institutions de l'UE avec les organisations de conviction (religions, mouvements religieux de base, organisations humanistes, philosophiques) en particulier pour la structuration d'un dialogue démocratique dans le cadre du traité de Lisbonne, **veille aussi concernant l'application de la Directive antidiscrimination, examen de certains concordats** (dont celui signé en 2008 par le gouvernement français), **application du droit du travail par l'Eglise catholique allemande**, 2ème employeur du pays, **religion et droits humains** (en collaboration avec un groupe de travail du Conseil de l'Europe (présidé par un membre de DLE, François Becker). L'association 3i (internationale, interculturelle et interconvictionnelle), présidée par François Becker, s'est fait connaître de la Plateforme et entend y apporter des contributions en liaison avec le Réseau européen Eglises et Libertés. Le réseau européen participe et contribue aux travaux de la Plateforme depuis l'origine (2004). Il y est représenté par Hubert tournès. HT

Extraits de la pétition de la Plateforme Laïcité

LE PARLEMENT EUROPEEN

Déclare

son attachement au principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à l'éducation et l'interdiction de la discrimination, comme valeurs fondamentales de l'UE;

Considère

que les institutions publiques, aux niveaux national et UE, devraient représenter tous les citoyens et citoyennes, sans distinction de croyances, de religion ou de philosophie, sans discriminations;

Appelle

les Etats membres à respecter le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et à reconnaître et respecter la signification et la nature des symboles religieux; (..) à se conformer aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et à faire en sorte que les symboles religieux ne soient pas exposés dans les locaux utilisés par les autorités publiques.

Alicja Tysiac pourra-t-elle faire baptiser en Bretagne sa fille Julie que l'Eglise polonaise refuse de baptiser?

Alicja est une ouvrière polonaise vivant à Varsovie, mère de 3 enfants. La dernière naissance l'a rendue quasi-aveugle, l'IVG pour raisons de santé, pourtant admise par la loi polonaise, lui ayant été refusée. Elle a eu le grand courage, dans le climat d'intolérance que fait régner l'Eglise catholique, d'attaquer l'Etat devant la justice polonaise et en dernier recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme qui lui a donné gain de cause et condamné l'Etat polonais à lui verser une -modeste- pension d'invalidité. Le jugement de l'Eglise s'est abattu sur elle. Prêches et médias propagent un discours de haine d'une extrême violence, relayé par la classe politique et par la Pologne profonde. Alicja est donc une 'tueuse d'enfant', comparée³ aux criminels nazis, selon l'amalgame IVG-Shoah. Ayant attaqué en diffamation l'hebdomadaire du diocèse de Silésie, 'L'invité du dimanche' elle a obtenu d'un juge de première instance le 23 septembre dernier -une grande journée pour les femmes et les laïques- une condamnation de l'hebdomadaire à lui verser des dommages-intérêts et à publier des excuses, l'archevêque étant lui aussi condamné à s'excuser! Du jamais vu. L'Eglise ne conçoit pas que la justice ne soit pas à ses ordres et lui enjoigne de s'excuser auprès d'une femme. Elle devrait faire appel et on peut présager un épilogue devant la Cour européenne de Strasbourg.

Le Réseau européen, aux côtés d'importantes associations, la soutient. Sa lettre a été lue dans une émission d'une chaîne de télévision privée, comme témoignage de ce que des catholiques d'Europe tiennent un discours tout autre que l'Eglise polonaise, à la surprise des journalistes catholiques. DLE est fortement impliqué dans l'action que mène le Réseau européen pour nouer des relations avec les catholiques polonais d'ouverture donc marginalisés, ainsi qu'avec les organisations féministes et laïques, leurs seuls soutiens.

La dernière fille d'Alicja, Julie âgée de 9 ans, n'a toujours droit ni au baptême ni au catéchisme. Mais sa mère n'en est pas à un combat près. Catholique, elle entend obtenir un baptême célébré dans les formes. Et, surprise ! Des Bretons, des athées, entreprennent d'organiser à Brest un baptême vers la mi-2010. Il reste à rassembler la somme nécessaire pour faire face aux frais d'un voyage de la mère et de ses trois enfants. Des initiatives sont envisagées. Les membres des associations présentes à l'AG de Parvis ont répondu à un appel à la solidarité lancé par DLE. On peut espérer que des chrétiennes et des chrétiens des parvis des environs pourront partager la joie d'un baptême acquis d'aussi haute lutte. HT

Une paroissienne de l'église Saint-André à Bayonne a écrit à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations (Halde).

Soutenue par le Comité de la jupe, Sophie Laplace, 38 ans, dénonce le « *sexisme* » et la « *discrimination* » dont ses deux filles, jusque-là enfants de chœur, sont victimes. Le nouveau curé de la paroisse, le P. François de Mesmay, a décidé en octobre de réserver désormais le service de l'autel aux seuls garçons pour « *relancer la participation à la messe* » : « *Nous proposons un rôle spécifique à chacun. Les filles ne sont pas interdites de service, mais pour ce qui est des l'autel, c'est dévolu aux garçons. C'est à cet endroit-là que se préparent les vocations ecclésiastiques dont l'Eglise a besoin* » a expliqué le prêtre ». (Information donnée par le journal La Croix, 23 novembre 2009)

Sans commentaires.